

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Comité de transition de Santé Québec

Les pharmaciens des hôpitaux et des CHSLD rappellent l'importance des soins et des services pharmaceutiques

Montréal, le 12 janvier 2024 — En réaction à l'annonce du ministre de la Santé du Québec, M. Christian Dubé, quant à la mise en place du comité de transition dans le cadre de la transformation du système de santé et de services sociaux, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) souhaite réitérer le rôle central qu'occupent les pharmaciens dans les hôpitaux et les CHSLD en matière de médicaments.

Le circuit du médicament au sein de nos établissements de santé comporte plus de 120 étapes, allant de l'approvisionnement jusqu'à l'administration au patient. Le médicament doit, entre autres, être prescrit, préparé, administré, ajusté, surveillé et cessé, le tout dans un contexte de soins et de services pharmaceutiques essentiels offerts par des pharmaciens.

Considérant que le médicament est la plupart du temps au cœur des traitements prodigués aux patients, et compte tenu de sa grande importance et de sa rare complexité, l'A.P.E.S. réitère la nécessité et la pertinence de la création d'une direction des soins et des services pharmaceutiques au sein de Santé Québec. Rappelons notamment les nombreuses pénuries de médicaments que gèrent au quotidien les pharmaciens d'établissement et le travail unique qu'ils ont accompli durant la pandémie pour assurer aux patients qui le requéraient l'usage approprié des antiviraux, et l'accès à des médicaments critiques malgré les ruptures d'approvisionnements.

Cette direction des soins et des services pharmaceutiques, qui serait dirigée par un pharmacien, aurait comme mandat principal de coordonner, sur tout le territoire québécois, l'ensemble des aspects liés au parcours de soins pharmaceutiques du patient, incluant l'accès aux médicaments, tant dans les établissements de santé que dans les GMF, les pharmacies privées ou dans tout autre lieu de prestation de soins et de services public ou privé. Afin de mieux suffire à la tâche, l'équipe de cette direction devra être dotée des ressources nécessaires à son rôle de coordination sur le territoire québécois.

« Afin de permettre d’offrir le meilleur traitement médicamenteux possible aux patients, le gouvernement se doit de considérer et d’inclure les pharmaciens d’établissement dans la transformation du système de santé. Le médicament occupe une place centrale dans l’accès au réseau et dans les traitements offerts à nos patients. De plus, il comporte des risques considérables et génère un centre de coûts important au Québec. C’est pourquoi nous souhaitons rappeler au gouvernement l’importance d’accorder une plus grande place à cette ressource au sein de Santé Québec », souligne Linda Vaillant, pharmacienne et directrice générale de l’A.P.E.S.

À propos de l’A.P.E.S.

L’A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente plus de 1900 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

– 30 –

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard, A.P.E.S.
Cellulaire : 514 718-4811
Courriel : fbouffard@apesquebec.org